



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2022-10-62**

**OBJET : Nominations au Comité consultatif d'urbanisme**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil municipal et de citoyens nommés par résolution du conseil municipal pour une période de deux ans;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général, monsieur François Désy;

**ATTENDU QUE** les sommes requises, estimées à 200 \$, sont prévues au budget de fonctionnement de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Confirme sa participation au comité consultatif d'urbanisme;

Nomme madame Marie-Luce Vigneau et monsieur Alexandre Castonguay, en tant que membres-citoyens du comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats d'une durée de deux ans;

Autorise le versement de montants forfaitaires de 50 \$ par séance à chacun des membres-citoyens.

Adoptée à Québec le 4 octobre 2022

Jean Dionne, Administrateur